

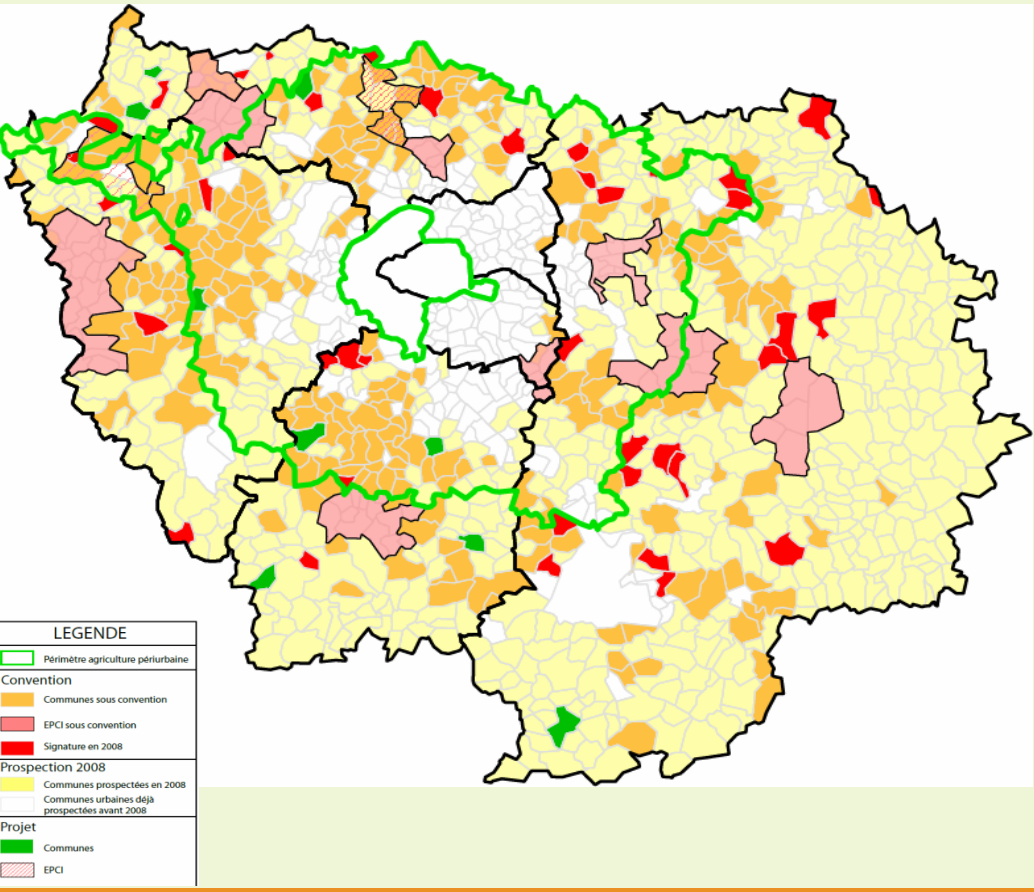
Le dispositif régional de protection des territoires agricoles et naturels en Ile-de-France

Le dispositif CPER

La veille foncière des territoires agricoles et naturels :

- 5000 DIA/an reçues par la SAFER
- 2500 DIA/an transmises aux communes
- 200 dossiers instruits chaque année
- 150 préemptions

La veille foncière des territoires agricoles et naturels



DEVELOPPEMENT :

400 communes sous conventions sur l'ensemble de l'Ile-de-France

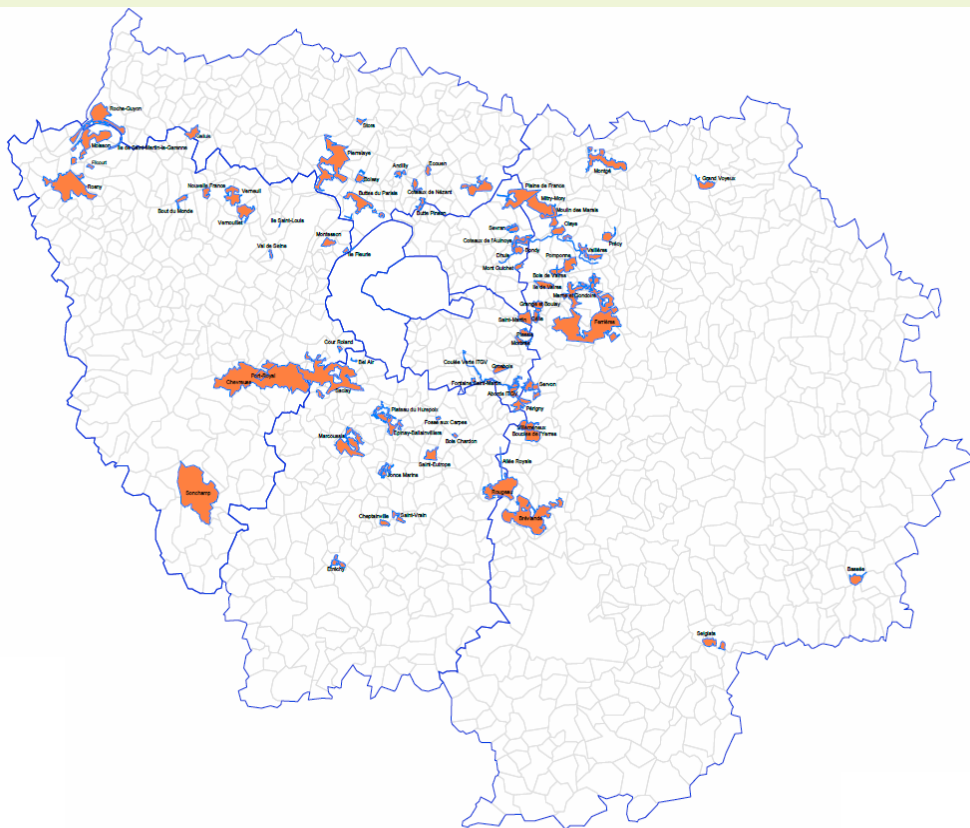
L'animation foncière

- Le conseil aux collectivités
- La lutte contre les terres en friches
- Le stockage foncier

La convention AEV/SAFER

Nouvelle convention avec l'Agence
des Espaces Verts signée le
27/01/2009

Surveillance foncière des PRIF



La convention AEV/SAFER

Des prestations divers sont réalisées par la SAFER pour le compte de l'AEV:

- Expertises
- Négociations amiables pour le compte de l'AEV
- Mise en place de baux ruraux

La Safer de l'Île-de-France

19, rue d'Anjou – 75008 PARIS

Tel : 01 42 65 28 42

Merci de votre attention